

Conseil Municipal - Règlement intérieur - Réponse de M. BAS suite à mise en cause personnelle

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En fonction de l'article 3 de notre règlement intérieur, je dois donner la parole à M. BAS pour fait personnel.

(Les Conseillers Municipaux de la majorité quittent la salle).

M. BAS : C'est là tout de même une belle conception de la démocratie. Elle me fait un peu penser à ces tribunaux révolutionnaires à l'époque de la Terreur où on condamnait des hommes et des femmes sans vouloir connaître leur défense (protestations).

M. PINARD : Dans des feuilles qui n'étaient peut-être pas des feuilles de «torche-cul» !

M. BAS : Si vous refusez de m'écouter Monsieur PINARD, vous ne pourrez pas le savoir. Je regrette pour vous, Monsieur le Maire, mais vous allez être obligé de m'écouter.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La parole est à M. BAS.

M. BAS : Si vos Adjoints et Conseillers veulent s'en aller et ne veulent pas m'entendre, eh bien ils ne m'entendront pas, ils fermeront la porte, voilà.

Vous allez être surpris Monsieur le Maire, mais il m'arrive parfois de penser à vous. Samedi en achetant le Meilleur, j'ai pensé à vous en me demandant : quelle réaction aura-t-il en lisant cet article ? Et je me suis dit, il y a deux hypothèses : soit il ne le prend pas au sérieux et il en sourira, il le traitera par le mépris, par l'amusement, le sourire ; soit il se sentira mis en cause, et il va nous piquer une méchante colère et compte tenu de la campagne de mensonges, de calomnies dont je fais l'objet maintenant depuis trois semaines exactement jour pour jour, je me suis dit que j'allais en prendre plein la figure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas mon style.

M. BAS : Ah ? Vous l'avez oublié alors tout à l'heure !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas du tout, pas du tout.

M. BAS : Personnellement, je traite avec sourire, avec mépris, avec amusement, toutes ces colères feintes, qu'elles viennent de la majorité municipale ou d'une autre institution. Bref, vous avez piqué une colère, CQFD. J'observe d'ailleurs que je dois avoir un certain don pour provoquer vos colères car il y a quelques mois l'Est Républicain avait signalé votre première colère alors que je vous avais interpellé sur des questions que vous aviez qualifiées de détail parce que je vous avais demandé quelle était l'affectation de 100 000 F ou de 80 000 F. Tout à l'heure Mme FOLSCHWEILLER vous a demandé à quoi correspondaient les 80 000 F de fournitures et vous lui avez aimablement répondu. Donc j'imagine qu'il y a deux poids deux mesures mais peu importe. Je dois provoquer chez vous des colères et des poussées d'adrénaline, je ne m'explique pas pourquoi.

Je suis tout de même surpris de voir que la parution d'un journal dont aucun propos jusqu'à ce jour n'a fait l'objet d'un moindre démenti, peut provoquer un tel pugilat. Alors, PINARD peut limiter ça à des affaires de lingerie, de literie, c'est bien sûr très drôle mais je ne pense pas que ce soit le centre du débat. Je crois d'ailleurs savoir que les pouvoirs publics et donc l'administration gagnent beaucoup d'argent sur les réseaux minitel où on explique le même genre de fantasme, de problèmes qui peuvent être très préoccupants pour des gens.

Mais je crois qu'au-delà de l'intervention de PINARD, il y a un grave problème qui est posé, c'est celui de la liberté de la presse. Alors, bien sûr on peut dire de cette presse qu'elle n'est pas belle, qu'elle n'est pas propre, qu'elle dit ceci ou qu'elle dit cela, mais que nous le voulions ou non, il y a une liberté de la presse et je ne comprends pas qu'il puisse dans ses propos vouloir faire interdire ce genre de presse. Elle

est ce qu'elle est, je ne porte pas de jugement, mais je pense que s'il y a des propos diffamatoires, calomnieux ou injurieux, s'il y a des propos qui portent atteinte à la vie privée, eh bien il existe, Dieu merci dans notre législation, un arsenal juridique extrêmement vaste pour permettre de répondre à ce genre de publication, à ce genre d'attaques.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : S'abaisser à répondre à des insanités, à des attaques à la vie personnelle, à des calomnies, vous pensez que je suis capable de m'abaisser à ce genre de chose ?

Monsieur BAS, vous avez parlé de presse. La presse dont on parle pour l'instant n'est pas une presse, c'est un torchon. C'est un torchon dans ce que j'ai lu. Je ne me mets pas en colère ; j'ai une dignité Monsieur BAS, et je n'admets pas que quiconque, s'appelle-t-il le groupe de M. AYACHE, prenne en compte un certain nombre de choses dont j'ai pu voir par lecture ce qui est paru samedi.

Pour moi, Monsieur BAS, je vous écoute encore mais je traite par le mépris le plus profond, à la fois ceux qui ont écrit, ceux qui ont informé et ceux qui sont les amis de M. AYACHE, c'est par le profond mépris que je juge ce genre de chose. Il y a des mensonges, il y a tout ce qu'on veut dans ce texte ! Comment voulez-vous qu'un homme honnête, sincère ne se mette pas deux minutes en colère après avoir lu un tel texte ? Et comment peut-il encore vous écouter pour l'instant...

M. BAS : Vous y êtes obligé par le règlement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Absolument pas !

M. BAS : Mais si !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, je peux lever la séance d'un moment à l'autre Monsieur BAS, il faudra apprendre aussi votre règlement. Je continue de vous écouter, je ne dirai plus rien. J'ai dit ce que j'avais à dire. C'est pour moi le plus profond mépris, y compris à votre égard. Terminez !

M. BAS : Monsieur le Maire, nous ne sommes pas à ma connaissance dans un tribunal, et je n'ai pas à me présenter ici comme un accusé mais si tant est que j'aie à me justifier sur mes activités professionnelles, je suis tout à fait prêt à le faire parce que mon honneur a été mise en cause...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et le mien ?

M. BAS : Mon honneur a été mis en cause.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et le mien d'honneur ?

M. BAS : Mais Monsieur le Maire, j'y réponds !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais vous n'y répondez absolument pas.

M. BAS : J'y réponds mais vous ne m'en laissez pas le temps...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous vous enfoncez pour l'instant dans une espèce de défense. Vous pouvez vous défendre tant que vous voulez. Pour moi, mon parti est pris, je vous l'ai indiqué très clairement. Je vous ai assez entendu maintenant terminez d'un mot !

M. BAS : Je suis salarié de ce groupe AYACHE depuis quatre mois, c'est vrai, avec une fonction extrêmement précise qui est celle de la création d'un titre nouveau qui s'appelle «réponse à tout». Je n'ai strictement rien à voir avec la parution du Meilleur ni au plan national, ni au plan régional. J'ai déjà eu l'occasion de m'y engager formellement, solennellement et je le refais aujourd'hui dans cette enceinte. J'ai d'ailleurs apporté un démenti catégorique à la rumeur qui avait été diffusée il y a trois semaines exactement, qui m'avait mis en cause dans l'un des grands quotidiens régionaux. J'ai envoyé un droit de réponse selon les formes légales. Ce droit de réponse n'est pas paru, j'en prends acte, je le déplore.

PINARD évoquait tout à l'heure les corbeaux, vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, que j'étais un délateur, je crois que ce sont des propos extrêmement graves et en ce qui concerne l'article qui vous met en cause, Monsieur le Maire, je crois qu'il ne serait peut-être pas inutile de voir un peu du côté d'autres personnes quels pourraient être les instigateurs de cet article. Evidemment c'est très pratique, M. PINARD a essayé de le faire, de présenter cela comme étant une affaire politique, disons une affaire entre la droite et la gauche. Je tiens simplement à lui signaler que, il l'évoquait tout à l'heure, Me TERQUEM est notamment l'avocat bien sûr du Meilleur mais il est également, en même temps, l'avocat du parti socialiste.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'en ai rien à faire, alors là vraiment ! Je ne le connais ni d'Eve ni d'Adam ce monsieur maître un tel, vous vous égarez pour l'instant...

M. BAS : C'est pour dire que ce n'est pas une affaire politique, Monsieur le Maire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne considère pas ça comme une affaire politique, Monsieur BAS. Je considère cette affaire-là simplement comme étant le fait d'une presse que je ne peux qualifier de presse, qui s'attaque personnellement, dans sa vie privée, dans ses fonctions, dans son esprit à un Maire qui a la confiance de toute une population et pas d'hier, et je constate simplement que c'est un genre d'exercice que je ne saurais accepter.

Monsieur BAS, vous faites partie de ce groupe, c'est à ce titre que je m'adresse à vous, tout simplement, je n'ai plus rien à dire, vous traitant par le mépris. Cette séance est levée !

Dont acte.